



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 49679

### Texte de la question

M Jean-Francois Mancel appelle l'attention de M le ministre delegue a la sante sur l'interet que presente, pour les kinesitherapeutes, la possibilite de disposer d'une juridiction ordinale. La creation d'un conseil de l'ordre donnerait, en effet, a cette profession les moyens de faire appliquer efficacement et durablement les reformes qui se mettent actuellement en place. Il lui demande donc de bien vouloir envisager de donner, le plus rapidement possible, satisfaction aux interesses.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a recemment depose sur le bureau de l'Assemblee nationale un projet de loi relatif a l'organisation de certaines professions d'auxiliaires medicaux. Ce projet vise a mettre en place des instances juridictionnelles chargees de veiller au respect des regles d'exercice professionnel qui, a l'issue du vote de la loi, seront instituees par voie reglementaire apres concertation avec les professionnels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mancel Jean-François](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49679

**Rubrique :** Professions paramedicales

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 1991, page 4511